

C'est le "Canada-Français" lui-même qui nous en avertit. Lisez :

"On semble croire que certains quartiers, que la création d'un ministère serait faite en opposition au Conseil de l'Instruction publique conseil composé d'hommes sages, éclairés, dévoués à leur mission, et qui ont rendu de si importants services jusqu'à ce jour. C'est là, croyons-nous, une erreur. La formation d'un ministère spécial n'exclut pas nécessairement le Conseil actuel, et nous croyons au contraire que sa dissolution serait fatale au bon fonctionnement de l'œuvre, surtout en ce qui concerne l'enseignement primaire. Le Conseil actuel devrait donc subsister dans toute son intégrité. Il continuerait comme par le passé, à étudier les besoins populaires et à transmettre ses précieux avis au ministère qui les actionnerait et leur donnerait force de loi. Ce ministère ne serait donc en réalité qu'un rouage administratif, mais un rouage important, un contre-poids précieux, qui, grâce à sa composition et à sa puissance, opposerait une digue aux radicaux illuminés ou de mauvaise foi."

Voyez-vous, au dire du "Canada-Français", nous serions menacés d'un second gouvernement "d'honnêtes gens" et, comme sureroit, d'un ministère-tampon de l'Instruction publique, assez fort pour tenir en respect les hommes résolus et assez complaisant pour recevoir benoîtement les "précieux avis" d'un conseil de l'Éducation composé d'hommes de tous les métiers excepté de pédagogues et de professeurs, assez veule pour sanctionner à l'aveuglette les mesures patronnées par ce corps hybride que certains libéraux, ô inconcevable avachissement, voudraient transmettre intègre à la postérité.

Nous ne sommes point opposé à ce que le clergé soit représenté dans le Conseil de l'Éducation, mais nous trouvons absolument irrationnelle la composition de notre conseil omnipotent appelé à juger sans appel sur des questions auxquelles ses membres sont restés étrangers toute leur vie.

C'est simplement ridicule : il n'y a pas

d'autre mot. Mais le "Canada-Français" est content de ça, lui. Ah ! bien, M. Tardivel peut dormir tranquille. Il n'y aura rien de changé, excepté qu'on ajoutera un rouage pour faire durer encore quelque temps le mécanisme détraqué.

Que c'est donc beau de réformer quand ça ne réforme rien ! Heureusement pour nous que le confrère nous a averti qu'il fait des hypothèses, pas plus.

TRESOR DE LA MENAGERE

Cidre-Champagne. — Bon cidre, vingt gallons ; alcool, vingt gallons ; miel au sucre, six livres. Mélangez et laissez reposer durant quinze jours ; puis clarifiez avec une pinte de lait écrémé. Cette liqueur imite le champagne ; est très mousseuse.

Gâteau au citron. — Une tasse de sucre, quatre œufs, trois cuillerées à bouche de beurre fondu, trois cuillerées à bouche de poudre à pâtisserie et une tasse de farine. *Sauce.* — Un citron (le jus et l'écorce râpée ou hachée), une tasse d'eau froide, une tasse de sucre, un œuf, une cuillerée à bouche de cornstarch. Battez ensemble l'œuf et l'écorce du citron ; mélangez-y en agitant le sucre et le jus du citron ; démêlez le cornstarch dans l'eau froide. Faites cuire sur de l'eau bouillante jusqu'à consistance de gelée.

AVIS PERMANENT

Dans le but de nous épargner des frais et des embarras inutiles, nous prions les personnes qui ne voudraient point continuer à recevoir notre revue de nous en donner avis sans tarder ou d'avertir leur maître de poste ; à défaut de quoi nous les considérerons abonnées, comme la loi nous y autorise. Toute personne qui retire de la poste, régulièrement une publication est tenue d'en payer l'abonnement.